

SUD – CGT

Le 13 février 2008

Politique salariale 2008 **DENONCIATION DE L'ACCORD LEVIER OU PIEGE ?**

Lundi 11 février 2008, nos 2 organisations syndicales ont reçu par courrier avec AR l'accord de politique salariale. Nous disposons d'un délai de 8 jours pour acter une éventuelle dénonciation. Cela signifie que conformément à l'engagement pris par l'intersyndicale, les grévistes seront appelés à se prononcer pour dire si oui ou non l'accord doit être dénoncé.

	Accord 2007	Accord 2008	Mesures appliquées si dénonciation
Collaborateurs	<u>AG</u> : 1,5% 1,2% au 01/01/07 0,3% au 01/09/07 Talon : 33 € <u>AI</u> : 1,4% au 01/07/07	<u>AG</u> : 1,6% 1,4% au 01/02/08 0,2% au 01/09/08 Talon : 40 € <u>AI</u> : 1,3% au 01/07/08 Si AI, mini de 0,6% Avec plancher 12,60€	<u>AG</u> : 1,1% 1,1% au 01/02/08 <u>AI</u> : 1,1% au 01/07/08
Cadres	<u>AI</u> : 3,2% au 01/07/08 Si AI, mini de 1,5% Prime en mars 2007 de 4% des éléments permanents du salaire du mois précédent.	<u>AI</u> : 3,2% au 01/07/08 Si AI, mini de 1,7% Quota à 5%	<u>AI</u> : 2,4% au 01/07/08

La dénonciation ne nous semble pas être un levier pour faire fléchir la Direction. Elle risque au contraire de diviser encore plus les salariés (grévistes, non grévistes, petits salaires, collaborateurs, cadres) alors que nous devons au contraire nous rassembler davantage.

La dénonciation nous conduirait à partir d'encore plus loin pour atteindre notre objectif. Nous devons continuer d'avancer pas à pas et ne plus reculer.

La volonté des grévistes est d'aller au-delà de l'accord signé : il nous faut une augmentation générale uniforme pour tous.

L'intersyndicale s'est engagée à faire voter les grévistes sur la dénonciation ou non de l'accord. Nous tiendrons cet engagement. C'est un acte démocratique et nous nous conformerons à l'avis majoritaire.

Grève Mercredi 13 Février à 7h00

Devant l'entrée de SPS

Prise de parole et Débat avec les grévistes de 9h à 11h

(AG payée de 10h à 11h)